

Mise à jour des stratégies de gestion Covid au sein du secteur sans-abri bruxellois au 16/07/2021

Face aux incertitudes épidémiologiques par rapport à l'automne et l'hiver à venir, la lutte contre la Covid-19 continue à passer par les mesures suivantes :

- La campagne de vaccination en cours actuellement,
- Lavage ou désinfection régulier des mains, ventilation suffisante des espaces de vie, respect des distances de sécurité et port du masque,
- Contacter un médecin en cas de symptômes et / ou aller se faire tester et s'isoler si besoin.
- Le plan de préparation demandé dans la [circulaire 6](#) reste d'actualité pour le secteur.

1 Mesures universelles de précaution

La transmission de la Covid-19 se fait principalement de personne à personne par gouttelettes. Les gouttelettes infectieuses sont principalement transmises en toussant ou en éternuant. Pour briser cette voie de transmission, il faut continuer à respecter les précautions d'hygiène, même – dans un premier temps – lorsqu'on est vacciné. L'immunité collective n'est en effet pas encore assez élevée pour relâcher complètement nos efforts. Voir <https://www.info-coronavirus.be/fr/>.

L'OST sans-abri (Outbreak Support Team) reste à votre disposition pour vous soutenir dans l'application des mesures de précaution, vous pouvez le contacter via MSFOCB-Brussels-Covid-HPFlying@brussels.msf.org ou en appelant le +32 475 73 12 02. Voir aussi un des flyers de l'OST en [français](#), en [anglais](#) et en [arabe](#).

Les livraisons de matériel par Iriscare aux centres d'aide continuent jusqu'à la fin de l'année 2021 – la liste des demandes est cependant fermée (pas de nouvelles demandes). Par ailleurs, il y a toujours la possibilité pour les institutions de s'inscrire à l'eCat, la centrale de marchés publics d'Iriscare pour l'achat de matériel de protection individuelle, <https://www.iriscare.brussels/fr/adhesion-a-lecat/>.

2 Dépistage et suivi de contacts

- Les **personnes entièrement vaccinées mais qui présentent des symptômes** qui pourraient être liés au Covid-19 doivent tout de même être testées avec un test PCR, <https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/vaccination>.
- Les **contacts à haut risque entièrement vaccinés** doivent être testés dès que possible après l'identification du contact à haut risque. Ils restent en quarantaine jusqu'à obtention d'un résultat de test. Si le résultat est négatif, la quarantaine peut généralement être levée et un second test n'est plus nécessaire, <https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/contact-risque-entierement-vaccine>.
- Les **personnes ayant une mutuelle belge ou une aide médicale urgente (AMU), symptomatiques ou ayant été en contact avec un cas positif ou de retour d'une zone rouge** peuvent désormais se faire dépister sans ordonnance, <https://coronavirus.brussels/faq-covid/faq-test-covid/ou-se-faire-tester-a-bruxelles/>. L'inscription du rendez-vous se fait cependant uniquement de façon électronique.

- En ce qui concerne l'accès au dépistage des personnes sans autorisation de séjour : à priori, n'importe quel centre de dépistage est capable de créer des NISS bis pour les personnes sans autorisation de séjour ne disposant pas d'une carte AMU.
- L'équipe du centre de dépistage de Bruxelles-Midi (situé Avenue Fonsny 47B à 1060 Saint-Gilles, ouvert 7 jours sur 7 de 9h30 à 23h30) de la Croix-Rouge est spécifiquement sensibilisée à l'accueil du public sans-abri et / ou sans autorisation de séjour. Afin de faciliter l'accueil du public, les services envoyeurs sont invités à utiliser le document de réorientation suivant, [à télécharger ici](#).
- Tout médecin peut créer un NISS bis moyennant l'introduction de données personnelles minimales, voir option 3 sur le site <https://www.ehealth.fgov.be/fr/esante/professionnels-de-la-sante/ehealthcreabis>. Cela ouvre le droit au remboursement du test s'il y a un besoin clinique. Les personnes sans autorisation de séjour et sans AMU peuvent également contacter le 1710 pour une première écoute médicale à distance et une orientation d'accès aux soins, se rendre au [Centre Athena](#) ou au [HUB](#).
- L'OST sans-abri peut réaliser un petit nombre de dépistages sur place si besoin, pour cela il faut contacter MSFOCB-Brussels-Covid-HPFlying@brussels.msf.org ou appeler le +32 475 73 12 02 pour des conseils et des demandes d'intervention. Les médecins généralistes peuvent directement contacter l'OST en cas de patients vivant en squat.
- La Mobile Testing Team (MTT) opérationnalisée par la Croix-Rouge s'est arrêté depuis le 09/07/2021 en raison de la faible demande actuelle. La COCOM dispose notamment de l'équipe de l'Hôpital Iris-Sud en cas de besoin et une réactivation du dispositif MTT pourrait être considérée en fonction du contexte épidémiologique à l'automne / hiver. La porte d'entrée vers un dépistage collectif passe par l'OST sans-abri pour notre secteur. Cette équipe se concerta avec l'équipe médicale notif-hyg@ccc.brussels concernant les décisions de mobilisation d'une autre équipe.
- Un test AG (rapide) lors d'une **entrée en collectivité** n'est pas estimé suffisamment fiable. Demander un test PCR négatif lors d'une entrée en collectivité (sans que la personne ne soit vue par un médecin) n'a pas de sens d'un point de vue de santé publique si la personne n'est pas symptomatique et risque de générer des inégalités d'accès à la structure d'hébergement. Le test PCR pour une entrée en collectivité est pris en charge par l'assurance-maladie lorsqu'il est prescrit par un médecin. En effet, un résultat de test peut fournir un élément supplémentaire dans une évaluation médicale qui tient compte du trajet d'orientation et la destination de la personne pour qui le risque doit être évalué. Dans les structures qui permettent aux autres usagers de sortir au quotidien, imposer un test n'a plus de sens.
- A l'attention des **détenteurs d'un smartphone** : les autorités sanitaires souhaitent resensibiliser à l'utilisation de l'application Coronalert. « Des améliorations notables ont été apportées afin de renforcer son fonctionnement technique et de rendre plus agréable l'expérience utilisateur. Le traçage des contacts reste essentiel pour surveiller la chaîne d'infections au coronavirus et Coronalert permet d'alerter rapidement (et anonymement) les contacts en cas de contamination au Covid-19. »

3 Isolement et quarantaine

L'Hôtel Saint-Nicolas continue à traiter, au moins jusqu'au 30/09/2021, les demandes d'isolement :

- des personnes sans-abri positives au Covid-19,
- des personnes suspectées d'être infectées,
- des personnes ayant eu un contact à 'haut risque' avec une personne confirmée positive (> 15 minutes, < 1m50 et sans mesures de protection).

Cette offre d'accueil et de soins Covid-19 reste également accessible aux personnes sans autorisation de séjour. Voici le [règlement d'ordre intérieur](#) de l'hôtel ainsi qu'une fiche d'informations [en anglais](#) et [en arabe](#). Un dépistage gratuit et inconditionnel y est disponible pour les personnes qui séjournent à l'hôtel.

Voici une mise à jour concernant les coordonnées de contact pour les demandes d'isolement et de quarantaine:

1. De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 les lundi, mardi et jeudi et, de 13h30 à 17h00, le mercredi et le vendredi, il est possible de contacter le numéro 02/880.86.89 ou d'envoyer un mail à l'adresse électronique orientation@brusshelp.org. Merci de ne pas laisser de message sur la boîte vocale et de nous recontacter en cas de ligne occupée ou de nous envoyer un e-mail.
2. De 17h00 à 21h00 en semaine et de 15h00 à 20h00 durant le weekend, une équipe infi et médicale de l'Hôtel est disponible sous la responsabilité du Dr. Julie Celen (Médecins du Monde), en appelant le 0499/92.95.45
3. De 17h00 à 21h00 en semaine et de 15h00 à 20h00 durant le weekend : un back up est mis en place s'il n'y a pas la possibilité de répondre de fournir une réponse rapide (en moins de 30 minutes) via la première ligne, Arnaud Brauwez (directeur CRB du site) en appelant le 0493/40.46.58

L'ensemble de ces numéros sont à destination des professionnel·le·s du secteur et de la santé.

4 Vaccination

L'objectif pour le secteur de l'aide aux personnes sans-abri / migrantes et les secteurs connexes est de permettre un accès gratuit et inconditionnel à la vaccination à toute personne le souhaitant, moyennant un consentement éclairé de la personne. Elle choisit ainsi de se protéger, de réduire les risques de contaminer autrui et de contribuer à une levée plus rapide des mesures de protection. Un objectif complémentaire est de réduire les risques sanitaires envers les personnes refusant la vaccination, tout en évitant des discriminations par des collectivités ou des services (risque sur le long terme). La situation des personnes en détention ou en centres Fedasil n'est pas couverte dans ce document.

4.0 Communication et sensibilisation

Un éventail d'outils électroniques est à votre disposition dans [notre boîte d'outils](#) (voir aussi le [document synthétique de présentation](#)). Afin que la campagne soit un succès, les professionnels.les de la santé auront également besoin de l'aide des métiers sociaux, moyennant les ressources dont vous pouvez disposer. Nous vous invitons à aborder le thème avec le plus grand nombre d'usager·ère·s. La vaccination est l'affaire de tou·te·s !

La vaccination complète protège contre les variantes de la Covid-19, y compris contre le variant 'delta' : soit deux doses de Pfizer, AstraZeneca ou Moderna ou bien une seule dose de Johnson & Johnson.

Nouveaux outils intéressants

Huis voor Gezondheid propose un module (également disponible en FR) qui fournit des outils pour entamer une conversation avec les usagers hésitants sur la vaccination – prévoir 15' à 20' pour parcourir le module, <https://www.huisvoorgezondheid.be/nieuws/bruzel/hoegaja-je-om-met-vaccinatietwijfelaars>. BruZel vient également de publier un [flyer bilingue](#) pour les hésitants.

Les partenaires de MobiVaxx ont créé un flyer en [français](#), [anglais](#) et en [arabe](#) concernant les effets secondaires du vaccin de J&J.

4.1 En centre de vaccination

Toute personne disposant d'un numéro national (NISS ou NISS bis) et domiciliée en Région de Bruxelles-Capitale peut s'inscrire :

- Electroniquement via la plateforme [Bru-Vax](#) (nécessite un accès numérique)
- Via le call center au 02/214.19.19 (de 9h à 17h30 en semaine, de 10h à 17h30 le WE)
- En ce moment : toutes les personnes à partir de 12 ans

- Il est préférable de s'inscrire (avec choix du vaccin) mais plusieurs centres proposent désormais des plages horaires sans rendez-vous, <https://coronavirus.brussels/vaccination-covid-menu/vaccination-covid-sans-rendez-vous/>. À noter que sans rendez-vous, le temps d'attente peut être légèrement plus long et la personne ne sera jamais sûr à 100% de sa place.

- Pour toute personne ne disposant pas d'une carte ID (valable) au moment de la vaccination : présentez-vous à l'accueil du centre pour finaliser l'inscription.

- Il reste possible pour les structures du secteur sans-abri d'appuyer la réservation de créneaux individuels ou en groupe (en centre), via vacci-hub@ccc.brussels.

Accessibilité des centres de vaccination pour personnes sans autorisation de séjour

A priori, les personnes sans autorisation de séjour peuvent se présenter dans n'importe quel centre de vaccination classique et sans rendez-vous SAUF sur le site de l'Hôpital Militaire. Le [site web](#) cité ci-dessus publie quotidiennement les créneaux horaires disponibles dans les centres de vaccination bruxellois.

Un rendez-vous via une inscription sur [Bru-Vax](#) ou via téléphone (02/214.19.19) est également possible si le NISS bis est connu. Si besoin, la création de NISS bis est également possible en centre de vaccination (sauf à l'Hôpital Militaire). Par ailleurs, n'importe quel médecin peut également [créer ce numéro](#), permettant uniquement le remboursement d'un dépistage ou de la vaccination Covid (cf. supra).

La COCOM indique que le **centre de vaccination de Pachéco** deviendra la référence recommandée pour la vaccination des sans-papiers. En juillet et août les horaires seront les suivants : **7 jours sur 7 de 10h à 15h. Il n'est pas nécessaire de prendre un rendez-vous à l'avance.** Exceptionnellement fermé le lundi 16/08/2021.

L'antenne CHU St-Pierre situé Rue des Faisans, 3, 1000 Bruxelles, continue à assurer la vaccination des patients en précarité. Horaire actuel :

- lundi 9-12h – sans rendez-vous
- mardi, jeudi et vendredi de 9h à 13h – avec rendez-vous

Pour prendre RDV : via tel 02/535.46.00 (pour tous) et via vaccination@stpierre-bru.be pour les professionnels accompagnant le public cible.

Les personnes sans autorisation de séjour peuvent également se rendre dans les centres de vaccination suivants pour se faire vacciner sans rendez-vous : Anderlecht RSCA – Albert/Forest – Heysel – Molenbeek – Schaerbeek/Crossing – Woluwé-Saint-Lambert/Poséidon – Woluwé-Saint-Pierre/Joli-Bois – Uccle/Van Ophem. Cependant, il faut tenir compte du fait que les horaires d'ouverture dans ces centres sont limités.

Pour toute personne en incapacité de se déplacer vers un centre de vaccination moyennant un accompagnement, il est conseillé d'en parler au médecin généraliste ou à un.e professionnel.le accompagnant la personne, pour qu'elle puisse bénéficier d'une vaccination à domicile.

4.2 Par une équipe mobile

Le vaccin de Janssen (Johnson & Johnson) ne nécessite qu'une seule dose. Il est offert aux populations de +41 ans ainsi qu'à la population entre 18 et 40 ans moyennant un consentement. Les avantages de la vaccination l'emportent largement sur les rares risques.

- **L'équipe Mobivaxx** (consortium MSF, MdM, NSS et CRB) continue à vacciner en collectivité (agrée, financé, mais aussi toute occupation, etc.) sur demande, et au Hub humanitaire tous les jeudis (à partir de 13h, sans rendez-vous). Contact msfocb-brussels-VacciTL@brussels.msf.org. L'équipe est déjà passée par plus de 30 structures et essaie désormais d'étendre ses permanences à travers le territoire bruxellois.
- Toute association (centre de jour, maison de quartier, représentants de communautés religieuses etc.) capable de rassembler un nombre d'usagers (avec un accès difficile aux centres de vaccination), est invitée à prendre contact avec Federico UBALDI, fubaldi@ccc.brussels et Bart DE HERTOIGH, bdehertogh@ggc.brussels afin de demander / proposer une **intervention d'une des autres équipes mobiles de vaccination** de la COCOM.

L'offre s'adresse uniquement aux public-cibles faisant face à des vulnérabilités spécifiques comme un séjour précaire, travailleurs du sexe (H/F/T), personnes souffrant d'assuétudes, Roms etc. Cette formule nécessite que le public soit déjà sensibilisé et motivé avant l'intervention. Veillez à bien communiquer les informations suivantes lors d'une demande :

- le nom et l'adresse de l'organisme demandeur, un numéro et une adresse électronique de contact,
- la possibilité d'organiser la vaccination dans ses propres locaux (avez-vous deux locaux, un pour la vaccination et un pour l'attente et l'observation) ? – OUI / NON
- le staff médical à disposition (médecin ou infirmier) ? – OUI/NON
- la possibilité d'accueil de personnes en provenance d'autres associations – OUI/NON
- le nombre de personnes pouvant être mobilisées.

Huis voor Gezondheid vzw peut vacciner 10 à 50 personnes par action pour des populations-cibles spécifiques néerlandophones, www.huisvoorgezondheid.be

La rédaction et la validation inter-administrative (COCOF, COCOM et VGC) d'une nouvelle circulaire Covid-19 avec des mises à jour est prévue au plus tard vers la fin du mois de septembre 2021. Entretemps, n'hésitez pas à continuer à nous signaler toute remarque, correction, ou signalement de nonaccès aux dispositifs, etc.

Frank Vanbiervliet

Référent Covid & vaccination, frank.vanbiervliet@brusshelp.org et 0490 56 47 04